



Protégeons — nos enfants

SIÈGES D'APPOINT

PHASE

3

www.tc.gc.ca/securiteroutiere/enfants

Ne vous dépêchez pas de faire passer votre enfant au siège d'appoint. Votre enfant doit peser au moins 18 kg (40 lb) et respecter la taille indiquée dans le guide de l'utilisateur de votre siège d'appoint. Tant que votre enfant ne dépasse pas les limites de poids et de taille de son siège orienté vers l'avant, il sera plus sécuritaire de continuer d'utiliser ce siège.

INSTALLER VOTRE SIÈGE D'APPOINT

Installez toujours le siège d'appoint sur la banquette arrière de votre voiture. Ainsi, votre enfant sera le plus loin possible des sacs gonflables avant si ceux-ci se gonflent lors d'une collision.

Il existe différentes façons d'installer un siège d'appoint. Pour plus de détails, consultez le guide du propriétaire de votre voiture et le guide de l'utilisateur du siège d'appoint. Un siège d'appoint bien installé devrait maintenir en place la ceinture à trois points, soit aux hanches, à la poitrine et à l'épaule de votre enfant.

Note : Si vous utilisez un **siège d'appoint à dossier bas**, le véhicule **DOIT** avoir des appuie-tête réglables. Ils protégeront la tête et le cou de votre enfant en cas de collision.

COMMENT ATTACHER VOTRE ENFANT DE LA BONNE FAÇON



DOSSIER DU SIÈGE D'APPOINT

Si votre siège d'appoint a un dossier, assurez-vous que le milieu des oreilles de votre enfant est plus bas que le haut du dossier du siège d'appoint.

GUIDE DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ

Si le siège d'appoint est muni d'un guide, celui-ci doit se trouver à la hauteur de l'épaule de votre enfant ou au-dessus.

COURROIE DIAGONALE

Assurez-vous que la courroie diagonale repose sur l'épaule de votre enfant, et jamais sur son cou ou son bras, ou sous son bras.

CEINTURE SOUS-ABDOMINALE

La ceinture sous-abdominale doit être bien ajustée contre les hanches de votre enfant, et **non contre son estomac**.

CONSIGNES IMPORTANTES

- Utilisez toujours une ceinture sous-abdominale et une ceinture diagonale dans le cas d'un siège d'appoint.
- Attachez toujours le siège d'appoint, même s'il n'est pas occupé (ou sortez-le de votre véhicule) afin qu'il ne se déplace pas sur la banquette arrière lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Laissez autant d'espace que possible entre le siège d'appoint et le siège avant de votre véhicule.
- Il peut s'avérer dangereux d'utiliser des articles qui n'étaient pas vendus avec votre nouveau siège d'appoint (comme des revêtements, des tablettes ou des courroies de confort). Avant d'utiliser ces articles avec votre nouveau siège d'appoint, demandez au fabricant du siège s'il est sécuritaire de les utiliser.
- La loi exige que les jeunes enfants soient attachés dans des sièges d'auto pour enfants correspondant à leur poids, à leur grandeur et à leur âge. Consultez la réglementation de votre province ou territoire pour en savoir plus au sujet de l'utilisation des sièges d'appoint.
- Si vous n'êtes pas certain d'avoir installé le siège d'auto de votre enfant correctement, il y a peut-être un endroit près de chez vous où vous pouvez faire vérifier l'installation. Le centre de santé ou le poste de police de votre localité pourraient vous dire où et quand la prochaine session de vérification aura lieu.
- Ne laissez pas d'objets traîner dans votre véhicule pendant vos déplacements, car ils pourraient frapper et blesser quelqu'un en cas d'arrêt soudain.

Quand devrais-je faire passer mon enfant d'un siège d'appoint à la ceinture de sécurité tout simplement?

Tant que votre enfant respecte les limites de poids et de taille du fabricant, il est plus en sécurité dans un siège d'appoint.

QUAND REMPLACER UN SIÈGE D'APPOINT

- Remplacez toujours un siège d'appoint qui se trouvait dans une voiture ayant subi une collision. Même si votre enfant ne s'y trouvait pas au moment de la collision, le siège pourrait être endommagé.
- Les sièges d'appoint pour enfants ont une **date d'expiration**. Veillez à remplacer le vôtre avant cette date.
- Si le siège est déchiré ou endommagé, remplacez-le.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, communiquez avec nous par courriel à securiteroutiere@tc.gc.ca ou composez sans frais le 1-800-333-0371, ou (pour la région d'Ottawa) le 613-998-8616.